



SYNTHÈSE DU RAPPORT UNIQUE 2023

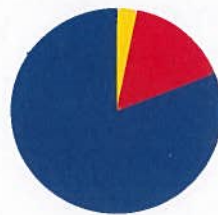
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

1-Effectifs

- ➔ 63 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 Aucun contractuel permanent en CDI
 16 contractuels recrutés comme saisonniers
 Personnel temporaire intervenu en 2023 : 3 personnes recrutés via l'ESPA, aucun agent du CDG.

Catégorie	Nombre
Fonctionnaires	51
Contractuels sur poste permanent	10
Contractuels sur poste non permanent	2

Répartitions des effectifs au 31/12/2023



- Fonctionnaires
- Contractuels sur poste permanent
- Contractuels sur poste non permanent

2-Caractéristiques des agents sur postes permanents

- ➔ Répartition par filière et par statut :

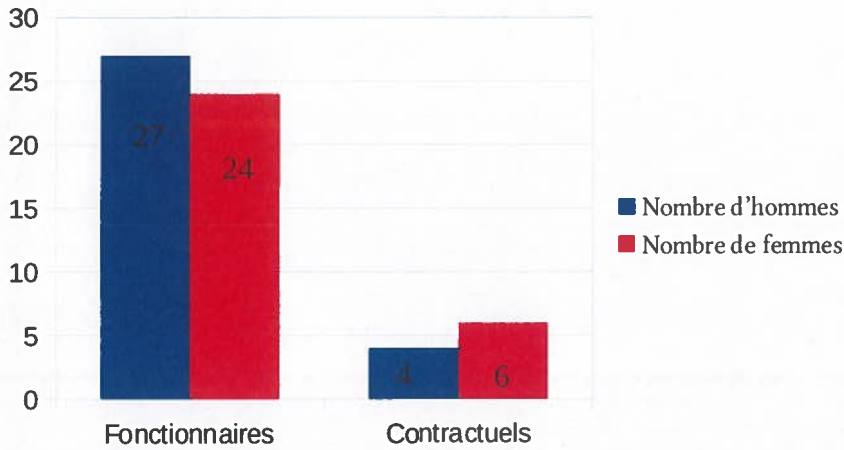
Filière	Titulaire	Contractuel	TOTAL
Administratif	10	0	10
Technique	35	10	45
Sportive	1	0	1
Sociale	4	0	4
Police	1	0	1
Total	51	10	61

- ➔ Répartition par cadres d'emplois

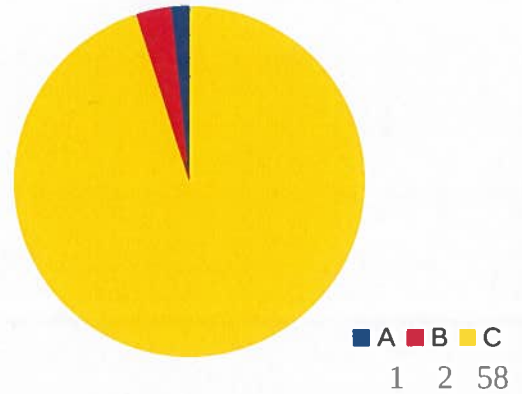
Adjoint technique	40
Adjoint administratif	8
Agent de maîtrise	5
ATSEM	4
Rédacteur	1

Attaché	1
Éducateur	1
Agent de police	1
Total	61

➔ Répartition par genre et par statut



Répartition par catégorie



3- Temps de travail des agents sur postes permanents

➔ Répartition des agents à temps plein ou temps non complet

Temps de travail	Fonctionnaire	Contractuel
Temps plein	48	4
Temps non complet	3	6

1 femme et 1 homme à temps partiel (80%) de droit et 1 femme à temps partiel sur autorisation (80%)

➔ Seule la filière technique est concernée pour le temps non complet.

4- Pyramide des ages

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans.



Age moyen des agents sur postes permanents	
Fonctionnaires	47,1
Contractuels permanents	46
Ensemble permanents	46,9

5- Équivalent temps plein rémunéré

➔ 57,1 agents en équivalent temps plein rémunéré sur l'année

Fonctionnaires	47,8
Contractuels permanents	7,3
Contractuel non permanent	2

5-Position particulière

-  2 agents sont partis en disponibilité
 1 agent mis à disposition (renouvellement)

TOTAL des disponibilités en cours au
31/12/23: 4

6- Mouvements




-  En 2023, 4 agents remplaçants sur des contrats courts
 6 contractuels permanents nommées stagiaire

Emploi rémunérés	
Effectif physique sur poste permanents au 31/12/2022	Effectif physique sur poste permanents au 31/12/2023
70 agents	61 agents
Effectif physique sur poste non permanents au 31/12/2021	Effectif physique sur poste non permanents au 31/12/2023
2 agents	2 agents

Principaux modes d'arrivée	
Voie de mutation	2
Contractuels 1 an	2
Remplacements (contractuels)	4

Principales causes de départs	
Fin de contrat long	0
Démission	1
Mise en disponibilité	2
Mutation	7
Départ à la retraite	1

7- Évolution professionnelle

-  Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
 27 Avancements d'échelon et 5 avancements de grade
 1 Lauréat d'un concours d'agent déjà fonctionnaire dans la collectivité

8- Sanction disciplinaire

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023.

9- Budget et rémunération

➔ Les charges de personnels représentent 57,80% des dépenses de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	5 034 326,00 €	Budget Charges de personnel	2 459 260,00 €
	Réalisé : 4 096 911,32€		Réalisé : 2 368 053,08 €

Rémunération annuelles brutes	1 511 323,52 €
Primes et indemnités versées	189 175,86 €
Heures supplémentaires/complémentaires	52 482,00 €
Nouvelle bonification indiciaire	7 344,00 €
Supplément familial	21 646,86 €

Rémunération des agents sur emploi non permanent (2)	59 187,48 €
------------------------------------------------------	-------------

➔ 220 094,15 € de rémunération brutes et 25 981,78 € de primes et indemnité pour les agents contractuels.

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,33 %

➔ Le RIFSEEP est mis en place pour les fonctionnaires et les contractuels

➔ Les primes sont maintenue en cas de congés de maladie ordinaire (délibération RIFSEEP)

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents de contractuel

➔ 896 heures supplémentaires ont été payées en 2023.

➔ 2 965 heures complémentaires ont été payées en 2023.

10- Absences

➔ En 2023, on compte 997 jours de d'absence rémunéré pour motif médical pour les fonctionnaire.

Maladie ordinaire	491
Longue maladie	370
Temps partiel thérapeutique	116
Accident de service	20

➔ 26 agents ont été absents pour raison médicale dont 3 pour une période supérieure à 50 jours.

➔ 5 agents ont été victimes d'un accident de service

➔ Pour les contractuels, on compte 24 jours d'absence pour motif médical.

Taux d'absentéisme	Fonctionnaire	Contractuels permanents	Contractuel non permanents
Maladie ordinaire + Accident du travail	5,71 %	0,90 %	0
Garde enfant malade	0,19 %	0,00 %	0
Evenement spéciaux	0,11 %	0,03 %	0

➔ 13 agents ont bénéficié de jours pour la garde de leur enfant malade.

➔ 7 agents ont bénéficié de congés exceptionnel pour événement spéciaux

11- Prévention et handicap

➔ 1 Assistant de prévention désigné dans la collectivité
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

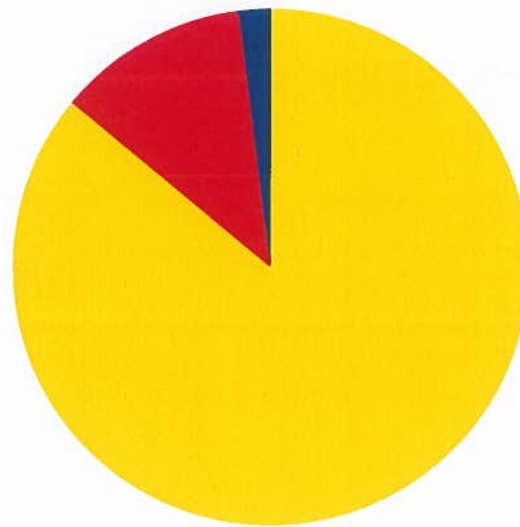
➔ 11 104,50 € dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail a été effectuée

➔ La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, dernière mise à jour en 2023.

➔ 10 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
100 % sont fonctionnaires, de catégorie C

➔ 4327 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi.

Répartition des jours de formation par catégorie



■ A 2 %
 ■ B 12 %
 ■ C 86 %

12- Formation

- En 2023, **44,1 %** des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.
 - 23 637 € ont été consacrés à la formation, majoritairement au CNFPT (%)
 - 22 737 € au titre de la cotisation et 900€ formation payante
 - **179** jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023
- En moyenne **2,9** jour de formation ont été réalisés par agent.

13- Action sociale et protection sociale complémentaire

→ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé et à la prévoyance

Montant annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	7 060,00 €	12 420,00 €
Montant moyen par bénéficiaire	220,00 €	234,00 €

→ La collectivité cotise auprès d'un comité d'œuvres sociales et participe à hauteur de 50 % pour les tickets restaurants.